



Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Édouard

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,  
Catherine Rochefort, directrice générale et secrétaire-trésorière

**PRENEZ AVIS QUE** le projet de *Règlement 2021-312 relatif au traitement des élus municipaux* a été déposé lors de la séance ordinaire du 2 mars 2021 par le conseiller M. Gaétan Boulerice qui en a également donné l'avis de motion. Les membres du conseil ont chacun reçu copie du projet de règlement.

Conformément aux articles 8 et 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, le présent avis public est donné 21 jours avant l'adoption du règlement par le conseil ; cet avis public a pour but de résumer le règlement qui sera présenté au conseil pour adoption par le conseil municipal le 6 avril 2021 à 20 h.

Le Règlement 2021-312 prendra effet rétroactivement le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Il se résume comme suit :

- La rémunération annuelle du maire actuellement à 15 743\$ demeure à 15 743\$ pour l'année 2021;
- La rémunération annuelle des conseillers actuellement à 5 247\$ demeure à 5 247\$ pour l'année 2021;
- L'allocation de dépenses annuelle de tout membre du conseil est équivalente à la moitié de sa rémunération fixée par le règlement;
- La rémunération des élus est indexée pour chaque exercice financier à compter de l'année 2022;
- Le maire suppléant qui remplace le maire pendant plus de 30 jours consécutifs aura droit à compter du 31<sup>e</sup> jour et jusqu'au retour du maire, à une rémunération additionnelle équivalente à 50% de la rémunération de base du maire.
- La rémunération est payée mensuellement et elle est interrompue lors de la fin du mandat d'un élu.

Que copie dudit règlement est disponible sur le site web de la municipalité pour consultation.

**DONNÉ** à Saint-Édouard, ce 10<sup>e</sup> jour du mois de mars de l'an deux mille vingt et un.

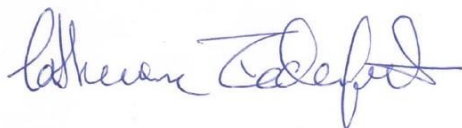
Catherine Rochefort  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

# AVIS D’AFFICHAGE

---

Je soussignée, Catherine Rochefort, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Édouard, certifie sous mon serment d’office que j’ai affiché le présent avis conformément à la Loi le 10<sup>e</sup> jour du mois de mars deux mille vingt et un, aux endroits désignés conformément à la Loi.

En foi de quoi, je donne le présent avis ce 10 mars 2021.



Catherine Rochefort  
Directrice générale et secrétaire-trésorière